

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 mars 2010 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire, M. Christian MOREL, Maire délégué, Mmes et MM Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Jean-Marie DUGNY, Martine BLANVILLAIN, et Daniel CRENE, Adjoints.
Mmes et MM Pierre DUPAS, Josette BOUROTTE, Paolo ZAROS Annie PETIT, Gilles CARRE, Jeannine GUILLEMOT, Dominique LAURENT, Yves SCALABRINO, Suzanne TERNAT-GAUTHERIN, Arminda GUIBLAIN, Barbara MOULIN, Noura BAYNAOUI, Moï se MENANT, Antoine LAURIER, Annie POITOU et Jean DELAS, conseillers municipaux.

Etaient absents : Mme Nelly RIMBERT, M. Jacky JOANNIS excusés et représentés, M. Jean-Luc SALMON, excusé, Mme Shéhérazade AMARI, absente.

Secrétaire de séance : Mme Noura BAYNAOUI.

La séance est ouverte à 20 h 20.

M. le maire accueille les conseillers municipaux et demande à N. BAYNAOUI, secrétaire de séance de faire l'appel. Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire présente Nathalie DELAITRE, nouvelle responsable du service communication en remplacement de Jannick DOUAY qui va maintenant se consacrer à l'informatique.

Nathalie DELAITRE, adjoint administratif est arrivée le 1^{er} février 2010 par voie de mutation de la Communauté de Communes d'Ancy le Franc où elle s'occupait essentiellement du tourisme auprès de la population touristique. Ses fonctions au sein de la mairie seront plus orientées vers des missions auprès de la population locale.

0. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 mars 2010

Le compte rendu n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

1. MODIFICATION DU TABLEAU DES ADJOINTS - DELEGATIONS

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le maire informe qu'il a reçu, en date du 18 mars 2010, le courrier de monsieur le Préfet notifiant son acceptation de la demande de démission de Mme Nelly Rimbart, de ses fonctions de première adjointe au maire de la commune de Monéteau.

Il convient dès lors d'installer son successeur.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le nouveau tableau des adjoints comme suit :

	Nom - Prénom	Délégations
1 ^{er} adjoint	PICARD Patrick	Eclairage public – Assainissement – Réseaux – Bâtiment
2 ^{ème} adjoint	LEGENDRE Marie	Gestion des cantines – Personnel des écoles – Relation avec les directions d'écoles et les parents d'élèves
3 ^{ème} adjoint	DUGNY Jean-Marie	Bibliothèque – Associations culturelles – Magazine – Communication – Animation
4 ^{ème} adjoint	BLANVILLAIN Martine	Maisons fleuries et illuminées – Tourisme – Urbanisme – Développement durable
5 ^{ème} adjoint	JOANNIS Jacky	Foyer – Associations sportives et autres – Gestion des salles – Gestion du personnel du foyer
6 ^{ème} adjoint	CRENE Daniel	Gestion des finances publiques – Informatique - Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Monsieur le maire propose également, en remplacement des attributions de Mme Nelly RIMBERT, démissionnaire, d'octroyer les délégations spéciales suivantes à M. Yves SCALABRINO, conseiller municipal :

- remplaçant de monsieur le maire à la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres
- membre de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour la section Monéteau et Sougères sur Sinotte
- membre du Comité Technique Paritaire (CTP)
- vice président de la Commission des Avancées Sociales
- délégué suppléant à la Commission Consultative Départementale pour la Sécurité et l'Accessibilité (CCDSA)
- représentant de la collectivité au groupement régional de santé publique de Bourgogne
- représentant élu au Comité National d'Actions Sociales (CNAS)

Monsieur le maire propose enfin, en remplacement de l'attribution de Mme Nelly RIMBERT, démissionnaire, de désigner M. Daniel CRENE comme commissaire suppléant à la Commission Communale des Impôts Directs
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions faites.

Voix

- POUR : 23
- CONTRE : 1
- ABSTENTION : 1

2. FINANCES – BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Daniel CRENE

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET COMMUNAL

En Euros

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Compte Administratif 2009						
Résultats de clôture 2008	2 082 048,46			3 897 814,56		
Résultats affectés	2 082 048,46			909 671,10	2 082 048,46	909 671,10
Opérations de l'exercice	2 373 544,74	4 654 165,10	4 696 989,11	6 176 494,60	7 070 533,85	10 830 659,70
Totaux	4 455 593,20	4 654 165,10	4 696 989,11	7 086 165,70	9 152 582,31	11 740 330,80
Résultats de clôture		198 571,90		2 389 176,59		2 587 748,49
Restes à réaliser	982 793,00	298 453,00			982 793,00	298 453,00
Totaux cumulés	5 438 386,20	4 952 618,10	4 696 989,11	7 086 165,70	10 135 375,31	12 038 783,80
Résultats définitifs	485 768,10			2 389 176,59		1 903 408,49

Voix

- POUR : 24

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 du budget communal

Le conseil municipal constate le résultat du budget communal 2009 :

Excédent de fonctionnement : 2 389 176,59 €

Excédent d'investissement : 198 571,90 €

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 982 793 €

Compte tenu des restes à réaliser en recettes d'investissement de 298 453 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De combler le déficit d'investissement en affectant la somme de 485 768.10 € au compte de recettes d'investissement « 1068 » du budget primitif 2010.
 - D'inscrire l'excédent d'investissement de 198 571.90 € au compte de recettes d'investissement « 001 » du budget primitif 2010.
 - D'inscrire l'excédent de fonctionnement de 1 903 408.49 € au compte de recettes de fonctionnement « 002 » du budget primitif 2010.
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Libellés	En Euros
<u>Résultat de l'exercice : Excédent de fonctionnement</u>	
Excédent au 31-12-2009 Affectation obligatoire	2 389 176.59
A l'apurement du déficit (article 1068 recettes d'investissement)	
Résultat d'investissement reporté (article 001 recettes d'investissement)	485 768.10
Résultat de fonctionnement reporté (article 002 recettes fonctionnement)	198 571.90
	1 903 408.49

Voix

POUR : 25

Approbation du compte de gestion 2009 établi par M. SCHERB receveur pour la commune

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes.
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Voix

POUR : 25

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après vote du compte administratif N-1

Le budget primitif 2010 est présenté en équilibre et voté par chapitre,

- Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 7 753 524,49 euros
- Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 5 815 443,00 euros

Le budget primitif 2010 est voté par :

POUR : 24

ABSTENTION : 1

3. FINANCES – Vote des taux

Rapporteur : Daniel CRENE

Après examen de l'état de notification n° 1259 Mi des taux d'imposition, transmis par la Préfecture, pour l'année 2010, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux des trois taxes, à savoir :

Taxe d'habitation	10,84
Taxe foncière (bâti)	10,62
Taxe foncière (non bâti)	47,18

Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, conformément aux termes de la loi de finances 2010 et à la circulaire budgétaire du 2 mars 2010, il est proposé d'adopter un taux de 9,84% (identique au taux de taxe professionnelle voté en 2009).

Après avoir délibéré,

Voix :

POUR : 23

CONTRE : 2

4. FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Daniel CRENE

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Compte Administratif 2009						
Résultats de clôture 2008		102 453,43		470 029,29		572 482,72
Résultats affectés		102 453,43		470 029,29		572 482,72
Opérations de l'exercice	169 536,42	80 033,14	69 644,66	153 247,70	239 181,08	233 280,84
Totaux	169 536,42	182 486,57	69 644,66	623 276,99	239 181,08	805 763,56
Résultats de clôture		12 950,15		553 632,33		566 582,48
Restes à réaliser	19 919,00					
Totaux cumulés	189 455,42	182 486,57	69 644,66	623 276,99	259 100,08	805 763,56
Totaux cumulés	6 968,85			553 632,33		546 663,48

Voix

POUR : 24

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 du budget d'assainissement

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de 553 632,33 €

un excédent d'investissement de 12 950,15 €

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Vu les restes à réaliser en dépenses de 19 919 €

Libellés	En Euros
Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	470 029.29
Résultat de l'exercice : Excédent de fonctionnement	83 603.04
Excédent de fonctionnement au 31-12-2009	553 632.33
Affectation à l'excédent reporté (article 001 recettes d'investissement)	12 950.15
Excédent de fonctionnement capitalisés (article 1068 recettes d'investissement)	19 919.00
Affectation à l'excédent reporté (article 002 recettes fonctionnement)	533 713.33

Voix

POUR : 25

Approbation du compte de gestion 2009 établi par M. SCHERB receveur pour l'assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes.
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Voix POUR : 25

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 de l'assainissement avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après vote du compte administratif N-1

Le budget primitif 2010 de l'assainissement est présenté en équilibre,

- Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 675 105,33 euros
- Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 674 474,48 euros

Le budget primitif 2010 de l'assainissement est voté par :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. FINANCES – SUBVENTIONS 2010 versées par la commune

Rapporteur : Daniel CRENE

D. CRENÉ donne lecture du tableau des demandes de subventions des associations locales et extérieures qui ont été examinées lors de la commission des finances.

Après examen des demandes, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de l'attribution des subventions qui seront versées par la commune en 2010 :

POUR : 24

CONTRE : 1

M. MENANT précise qu'il vote « contre » pour une seule demande et demande pour la subvention exceptionnelle de Monestésiens-Sougérois, ce que veut dire : « minimum syndical de démarrage ».

D. CRENÉ explique qu'il a toujours été convenu de donner une subvention exceptionnelle à la création d'une association.

M. le maire rappelle une réunion au Conseil Général sur le schéma départemental des déchets à laquelle toutes les associations relatives à l'environnement étaient présentes. A l'unanimité, elles ont regretté que Monsieur le Préfet n'ait pas maintenu le site de Pien. M. le maire crie au scandale contre certains élus et il estime que l'incinération dans le Loiret aurait coûté moins cher.

C. MOREL demande à M. MENANT pourquoi l'association « Mieux Vivre à Monéteau » n'a jamais participé, ni soutenu l'association dans son combat et que cette subvention exceptionnelle servira à honorer tous les frais engagés

RAPPEL du protocole en vigueur concernant l'instruction des demandes de subventions :

- Réception des demandes jusqu'au 30 janvier 2010 (ou de l'année N)
- Le demandeur doit obligatoirement assortir son dossier des comptes de l'association de l'année N-1 et son prévisionnel de l'année N
- La commune se réserve la possibilité d'instruire des subventions exceptionnelles, mais uniquement sur justification dûment établie

6. FINANCES – Demande de subventions pour l'acquisition d'un radar pédagogique

Rapporteur : Robert BIDEAU

Le projet d'acquisition d'un radar pédagogique pour sensibiliser les usagers de la route à la vulnérabilité des publics piétons et modifier les comportements dans les secteurs les plus sensibles, est susceptible d'être subventionné.

Il y a donc lieu de présenter un dossier dans ce sens.

Opérations	Montant €HT
- Radar pédagogique	2 510,00
Plan de financement prévisionnel	
- Etat (50%) <ul style="list-style-type: none">• PDASR Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière	1 255,00
- Commune (50%)	1 255,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'entériner l'étude technique et financière de ce projet 2010,
- De solliciter de l'Etat l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération,
- De dire que le financement de la part restant à la charge de la ville sera étudié au moment de l'élaboration du budget communal 2010.

Voix

POUR : 25

7. URBANISME – Procédure d'expropriation terrains « BP France » cadastrés AD 88 et AD 394

Rapporteur : Robert BIDEAU

Le Maire expose au conseil :

- La nécessité d'acquérir les terrains cadastrés AD 88 (2 771 m²) et AD 394 (493 m²) pour avancer dans la réalisation du projet de création d'une scène départementale pour l'enfance et la jeunesse que la commune a initié depuis plusieurs années,
- Que la vocation de ce projet de scène de théâtre est de nature à renforcer l'identité de la commune, de rendre accessible à tous d'autres formes de cultures et de loisirs mais aussi permettrait d'attirer de nouveaux habitants,
- Que les terrains pressentis appartiennent à la société BP France, que cette dernière ne donne pas suite à nos sollicitations d'achat de ces deux parcelles,
- Qu'il y aurait lieu de poursuivre l'acquisition par voie d'expropriation.

Afin d'éclairer le conseil municipal, le Maire présente le dossier comprenant les pièces exigées par l'article R.11-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- Une présentation du projet avec appréciation sommaire des dépenses,
- Un plan d'emprise approximative de l'équipement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Considérant que le projet répond aux besoins de la commune et que la situation financière de celle-ci permet de le mettre dès maintenant à exécution ;
- Autorise le Maire à poursuivre, aux fins ci-dessus exposées, la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition par voie d'expropriation conformément au Code de l'expropriation, des terrains sis lieudit « Champs Saint-Père », 9C rue d'Auxerre, cadastré AD 88 de 27a 71ca et AD 394 de 4a 93ca.

Voix

POUR : 25

8. URBANISME – Rétrocession des VRD du programme « Le Domaine des Prés Hauts » - Convention avec Nexity

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le maire donne lecture du projet de CONVENTION DE TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIRIES, RESEAUX ET ESPACES VERTS DU PROGRAMME « LE DOMAINE DES PRES HAUTS» A MONETEAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- d'approuver les termes de la convention à intervenir ;
- Autorise monsieur le maire à signer la convention énoncée ci-avant, et ses éventuelles avenants, avec la SNC AUXERRE MONETEAU ;
- Charge monsieur le maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Voix

POUR : 25

9. URBANISME – Projet DOMANYS de résidence sénior zone des Boisseaux

Rapporteur : Robert BIDEAU

Comme suite à l'accord du Conseil Municipal en sa séance du 12 octobre 2009 pour confier à DOMANYS le projet de réalisation d'une résidence sénior et d'une zone d'habitat dans la zone des Boisseaux, monsieur le maire souhaitait présenter la proposition d'aménagement par DOMANYS. Or, l'esquisse telle que présentée ne permet de donner un avis sur le projet.

Il est donc nécessaire de reporter l'étude de ce projet à une date ultérieure.

10. ENVIRONNEMENT – Rapport annuel d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Monéteau

Rapporteur : Christian MOREL

Vu, le décret du n° 93-1410 du 29 décembre 1993, relatif au droit à l'information en matière de déchets, Considérant, le rapport annuel d'exploitation 2009 présenté par Christian MOREL et établi par la société SITA Centre Est, groupe Suez,

C. MOREL détaille les grandes lignes du rapport qui fait ressortir que 41 162 tonnes de déchets ont été déversées ; il a été répertorié 51 anomalies et que les résultats des analyses sont conformes. Les déchets valorisés (inertes et verts) permettent de recouvrir les autres déchets et la dernière zone d'exploitation sera bientôt à son terme : la fermeture officielle étant programmée le 1^{er} septembre 2010. Sachant que le stockage ne sera plus possible dès fin juin, ce qui ravi l'ensemble des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

approuve le rapport annuel d'exploitation 2009 de l'installation de stockage de déchets de Monéteau à 25 voix POUR.

11. URBANISME – Indemnité complémentaire pour l'expropriation de la parcelle AY 79 appartenant aux conjoints Girard

Rapporteur : Robert BIDEAU

Le Maire expose à l'assemblée :

En complément à la délibération N°2009/152 du 14 décembre 2009, fixant les termes des indemnités offertes dans le cadre de l'expropriation de la parcelle AY 79 appartenant aux conjoints Girard, et suite à une nouvelle information apportée par la Chambre d'Agriculture de l'Yonne par courrier en date du 17 mars 2010, à savoir que la commune de Monéteau se situe à l'intérieur du périmètre défini par un Schéma Directeur d'Aménagement

et d'Urbanisme (SDAU), il convient de majorer de 20% l'indemnité d'éviction agricole qui sera versée à l'exploitant, fixée à deux mille quatre cent cinquante euros l'hectare (2 450 euros/ha), soit, pour la parcelle AY 79 d'une superficie de 9 755 m², un montant supplémentaire de quatre cent soixante dix huit euros (**478 euros**).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 25 voix pour :

Décide

- Que soit offerte la somme complémentaire de quatre cent soixante dix huit euros (**478 euros**) aux consorts Girard pour l'expropriation de la parcelle AY 79.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le traité d'adhésion à l'expropriation et tout acte notarié à intervenir.

12. COMMISSIONS

12.1 - Commission Culture et Communication du 17 mars

Rapporteur : Jean-Marie DUGNY

JM. DUGNY fait part des points examinés lors de cette commission : animation pour les festivités, abandon du laser lors du feu d'artifice mais proposition d'illumination des berges, retraite aux flambeaux, animation de la Fête des Voisins et des vœux du maire. Un nouveau concept est à l'étude pour le livret d'accueil. Une mise au point est faite pour l'affichage des journaux électroniques.

Enfin, la commission est de nouveau sollicitée pour les dates de parution du magazine. Une nouvelle commission est prévue le mercredi 14 avril afin de réexaminer certains points.

Le conseil municipal prend acte de ces propositions.

12.2 - Commission Urbanisme du 20 mars

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

La commission s'est réunie pour présenter le projet de l'Office Auxerrois de l'Habitat, avenue de la Seiglée et de recueillir les observations afin de les transmettre à l'OAH.

Les observations apportées concernent essentiellement la voirie afin que le projet soit conforme au règlement de voirie communale. Un autre point abordé est celui des parkings d'où la nécessité de s'assurer dès à présent de l'agencement des habitations par rapport à l'espace de rangement intérieur ou extérieur.

Le conseil municipal prend acte de ces propositions.

12.3 - Commission Voirie/Bâtiments du 27 mars

Rapporteur : Patrick PICARD

La commission a examiné brièvement le projet de la salle de spectacle, revu à la baisse afin de lancer le concours d'architecte. Puis la commission a ensuite évoqué les programmes voirie 2011 et de réseaux. Des travaux sont en cours d'achèvement aux Archies (trottoirs), route des Conches (purges). Des projets : réglementation de stationnement rue de Seignelay, règlement de voirie, achat de mobilier urbain (cendriers – type poteau) seront mis à l'étude.

Après visite sur place, la commission envisage la pose de ralentisseurs rue des Prés Hauts. D'autre part, le problème rue de Chemilly et des Guenelles serait peut-être solutionné par un arrêté municipal réglementant la circulation aux heures de pointe avec l'interdiction de tourner à droite rue des Guenelles en venant de Seignelay.

Puis la commission ayant comme objectif de faire des économies d'énergie, propose de demander une étude au SIEA afin de mettre en place des abaisseurs de tension sur certains postes à grandes consommations.

Enfin, concernant le foyer de Sougères, la commission propose la réalisation des travaux sur la régulation du chauffage le plus rapidement possible afin d'engager la réfection de la salle, dans la continuité.

Le conseil municipal prend acte de ces propositions.

13. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Un dossier est présenté mais le droit de préemption n'est pas appliqué.

14. AFFAIRES DIVERSES

14.1 – Questions de M. Antoine LAURIER

Rapporteur : Robert BIDEAU

A. LAURIER a souhaité un débat concernant le passage en communauté d'agglomération. Suite au projet de délibération sur les compétences dans le cadre du projet de transformation en communauté d'agglomération, la Communauté de l'Auxerrois demande à chaque commune de bien vouloir soumettre des observations ou questionnements éventuels concernant la délibération.

Monsieur le Maire a transmis quelques réflexions auxquelles le Directeur Général des Services de la Communauté a répondu, mais les réponses ne correspondent pas à l'attente des élus.

C. MOREL a demandé une traduction financière de l'objectif de la Communauté d'Agglomération car elle a des ambitions mais le problème reste le financement : la DGF est en baisse, elle a peu de ressources donc C. MOREL pense que les ménages vont être mis à contribution, c'est pour cela qu'il ne souhaite pas se prononcer. Rappel de la règle du vote pour le passage en communauté d'agglomération : soit la moitié des conseillers municipaux représentant les 2/3 des populations ou la moitié des populations représentant les 2/3 des conseillers municipaux ; il faudrait plus de treize communes contre pour ne pas passer en agglomération.

Le conseil municipal aura à se prononcer et malheureusement, devra accepter le résultat du vote.

Par conséquent, Monsieur le Maire suggère de programmer un séminaire spécifique sur une journée afin de pouvoir débattre point par point le passage en Communauté d'Agglomération ; de plus, il est important que les élus se retrouvent aussi pour débattre des autres projets de la municipalité.

14.2 – Remerciements

Le Centre Social du canton de Chatillon en Bazois remercie la municipalité pour l'accueil et le prêt d'une salle lors d'un pique-nique avant de se rendre à la patinoire.

TOUR de TABLE

C. MOREL fait part que les héritiers de Madame HERAULT à Sougères ont laissé des déchets sur le terrain, rue des Vignes et qu'il serait indispensable de les faire enlever.

A. LAURIER signale des trous rue des Roses ; une « Journée Citoyenne » est prévue le 27 mai, des informations seront communiquées ultérieurement.

M. LEGENDRE fait part que l'école Victor Hugo prépare une chanson pour la cérémonie commémorative du 8 mai. Suite aux différents conseils d'écoles, un constat : les effectifs sont en hausse pour la rentrée de septembre et la confirmation du maintien de l'école de Sougères.

M. MENANT demande si les problèmes de fréquentation dans la cantine du parc Colbert sont réglés : bon fonctionnement du double service et projet identique pour la cantine de la Seiglée.

Prochain conseil : lundi 10 mai à 20 H 15.

Séance levée à 23 H 30.

PUBLIC

Madame ROUGER demande que le banc qui était près du presbytère soit replacé.